

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 146 (2001)
Heft: 8

Artikel: Financement de l'armée : heureuse décision du Conseil fédéral
Autor: Brunner, Dominique
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346157>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Financement de l'armée: heureuse décision du Conseil fédéral

Le oui définitif du Conseil fédéral à un plafond annuel des dépenses pour la défense de 4,3 milliards pour les années à venir a été décidé le 2 mai. Depuis le printemps 2000, le montant des crédits alloués à la défense faisait l'objet d'une âpre lutte au sein de l'exécutif.

■ Col EMG Dominique Brunner

Des membres de cet exécutif ainsi que des hauts fonctionnaires de l'administration fédérale ont œuvré en vue d'un cadre financier plus modeste, ce qui pouvait sembler politiquement habile à la veille de la votation sur l'initiative «Pour la redistribution des dépenses» lancée par la gauche. Néanmoins, on aurait pu penser qu'après le net rejet de cette initiative par le souverain, le 26 novembre 2000, la question des dépenses militaires était réglée, et cela dans le sens de la raison et de la décision populaire. Ces dépenses seraient certes mesurées, mais aussi adaptées aux besoins indéniables en matière de défense. Or, on a dû attendre cinq mois avant que le Conseil fédéral arrête sa décision, en étant témoin d'une manœuvre douteuse de la Commission des finances du Conseil national et, surtout, d'une polémique irresponsable de certains journaux à grand tirage, laquelle équivalait à de la désinformation.

Référence au produit intérieur brut

Parlons d'abord des faits irrefutables qui font immédiate-

ment apparaître combien les arguments avancés contre un plafond des dépenses militaires à 4,3 milliards – dont annuellement quelque 2 milliards destinés à l'armement et l'équipement – sont dénués de fondement. Comme cela se fait partout, il faut prendre comme mesure du poids économique que constituent les dépenses pour la défense la part du produit intérieur brut (PIB) que représentent ces dépenses. En 1998, le PIB de la Suisse s'élevait à 381 milliards de francs. Pour 1999, on l'estime à 389 milliards. Les 4,3 milliards, dont certains font grand cas, correspondent à quelque 1,3% du produit intérieur brut.

La Suisse se trouve donc, non en tête de la statistique internationale, mais plutôt en queue. Il est vrai qu'il n'est pas tenu compte des frais indirects qui résultent des jours de service militaire accomplis par la milice. L'effort de défense de la Suisse dépasse les chiffres qui figurent dans les comptes de la Confédération. Cependant, les calculs présentés par le Département de la défense, avant la votation du 26 novembre sur les dépenses militaires, n'aident guère à éclaircir cette question. En effet, l'instruction militaire, l'expérience militaire

procurent des avantages financiers à l'Etat, la société et l'économie, qui, convenons-en, ne sont pas faciles à chiffrer. C'est vraisemblablement pour cette raison qu'une étude portant, non seulement sur les frais, mais aussi les bénéfices que l'armée apporte, annoncée à la hâte par le Département de la défense pour répondre aux critiques, fait toujours défaut.

En cas de danger et de menace...

Lors de périodes de danger extérieur tangible, comme la Seconde Guerre mondiale, il est plus facile de mesurer les avantages ou la contre-valeur que représente l'effort de défense, à condition d'admettre (les indices qui y incitent sont écrasants) que la capacité de combat de l'armée a contribué à prévenir une attaque de grande envergure contre le pays. On peut alors comparer les pertes humaines ainsi que les pertes purement matérielles subies par des pays comparables à la Suisse tels la Belgique, la Hollande ou la Norvège aux frais qu'a entraîné la défense du pays dont la population atteignait 4 millions d'habitants, un dixième se trouvant sous les

drapeaux aux moments jugés dangereux.

Même si l'on ne prend en considération que des critères économiques étroits, il saute aux yeux que notre pays a grandement tiré avantage d'une capacité de défense incontestable que lui reconnaissait l'Allemagne. Durant la période (près de quarante ans) de confrontation entre l'Est communiste et l'OTAN, caractérisée par une course aux armements poussée au paroxysme, l'effet de l'effort de défense suisse est plus difficile à prouver, puisque la dissuasion, notamment nucléaire, a empêché la guerre en Europe. Dans ces conditions,

la Suisse aurait évidemment échappé à la guerre, même si elle s'était abstenue – à l'instar de certains pays – de consentir des efforts considérables.

La place économique suisse, notamment la place financière, n'en aurait pas tiré avantage; au contraire, elle en aurait pâti. S'il est vrai que la stabilité de la Suisse constitue un atout du point de vue des relations notamment économiques du pays avec l'étranger, les investisseurs étrangers, certainement les Américains dont l'effort militaire était déterminant, au-

raient été moins enclins à s'engager en Suisse, si celle-ci, négligeant sa défense, avait fait figure de parasite profitant des sacrifices des autres.

Pour la société et l'économie, d'autres avantages directs résultent d'une instruction militaire approfondie, notamment pour les cadres qui profitent d'une intégration sociale, particulièrement importante pour un pays qui était multiculturel bien avant que l'on invente le terme. Sans oublier le travail en équipe, le développement des qualités en matière de conduite, la préparation à maîtriser les situations de crise, la disponibilité pour accomplir des performances sans demander «Qu'est-ce que cela va me rapporter», donc la volonté de servir et le sens de la discipline, base de toute coexistence civilisée. N'énumérer que les coûts et taire leur contrepartie équivaut à déformer la vérité.

D'importantes économies ont déjà été réalisées dans le domaine de la défense

Le deuxième aspect qu'il importe de mettre en évidence, ce sont les économies réalisées

par la défense depuis 1990. Entre 1990 et 2001, celle-ci a économisé deux budgets annuels. En termes réels, les dépenses occasionnées par la défense ont diminué de près de 40%, les dépenses d'armement de 50%. Aucun département fédéral n'a consenti de telles économies, la plupart les ont considérablement accrues. Le rejet de l'initiative pour la réduction des dépenses militaires de 50% montre que le peuple a reconnu ces faits.

Enfin, il ne faudrait pas perdre de vue qu'une défense ne s'improvise pas, que tout relâchement en ce qui concerne l'instruction et l'armement engendre vite des effets négatifs qu'il faut payer. Nos propres expériences et celles des puissances occidentales entre 1939 et 1942/43 en témoignent. Cela doit être pesé à la lumière du fait incontestable que l'avenir reste imprévisible. Vu l'expérience des années 1989 à 2000, tout le monde devrait en être conscient.

Le Conseil fédéral a assumé ses responsabilités. Il appartient dès lors aux Chambres fédérales de soutenir cette politique.

D. B.